



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Pôle Nature et Biodiversité

8, rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 32 91 14
Fax : 03 88 22 31 74
Mel : nature@fne.asso.fr

Strasbourg, novembre 2006

RÉSUMÉ DE LA CONTRIBUTION DE LA FÉDÉRATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT À LA CONSTITUTION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE NATIONAL

Depuis les alertes lancées dans les années 70 sur la destruction de la nature, ayant notamment abouti à la fameuse loi sur la protection de la nature de juillet 1976, puis à l'irruption sur la scène internationale de la biodiversité et de ses enjeux, lors du sommet de la terre de Rio en 1992, avec la convention sur la diversité biologique qui en a découlée, la préservation de la diversité biologique est progressivement devenue un enjeu de société. L'érosion de la diversité du "Vivant" est maintenant scientifiquement et politiquement reconnue, comme les conséquences alarmantes du changement climatique.

Les politiques de protection de la nature menées jusqu'à maintenant ne se sont pas montrées particulièrement efficaces, étant notamment centrées sur la création d'aires protégées par opportunité. Pourtant, la cause de l'érosion de la diversité biologique est maintenant identifiée et reconnue, avec l'intensification des activités humaines qui détruisent et perturbent les espaces naturels, et leur implantation qui les réduisent et les fractionnent sans cesse. Ce constat a favorisé et accéléré depuis une dizaine d'année l'émergence scientifique et politique du concept de "réseau écologique". Il apparaît désormais comme une réponse majeure et ambitieuse aux problématiques de conservation de notre patrimoine naturel, en voulant rétablir et maintenir les liaisons biologiques, qui sont l'essence de la fonctionnalité des écosystèmes et de la libre circulation des espèces sauvages.

Politiquement, les États se sont progressivement engagés à mettre en œuvre le concept de réseau écologique, tant à l'échelle internationale (Convention sur la Diversité Biologique), et européenne, avec le conseil de l'Europe (Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et des paysages : réseau écologique paneuropéen –REP-) et l'Union européenne (directive "Habitats"), que nationale, avec notamment en France, le schéma de services collectifs et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité).

Scientifiquement, le concept de "réseau écologique" est complexe à appréhender. De nombreuses réflexions se sont ainsi engagées sur la nature de ses composants et la manière de construire concrètement un réseau écologique. La fédération France Nature Environnement, convaincue depuis de nombreuses années de l'intérêt de ce concept et de l'urgente nécessité de le concrétiser territorialement, a souhaité apporter sa contribution à la constitution d'un véritable réseau écologique national (REN) en France métropolitaine, réseau qui soit à la hauteur des enjeux écologiques de notre territoire et du patrimoine naturel qu'il abrite encore.

La contribution de FNE s'est développée dans le cadre d'une expertise, ayant donné lieu, dans un premier temps, à la production de deux rapports :

- Le premier vise à rassembler les expériences et applications menées en Europe et en France (PAVARD, I., 2006), afin de disposer de l'indispensable connaissance préalable,
- Le deuxième présente les réflexions de FNE sur la constitution d'un réseau écologique en France, avec notamment l'approche de FNE quant à la constitution d'un REN, l'énumération de principes directeurs pour y répondre, la stratégie à développer et une réflexion sur une méthodologie expérimentale pour l'élaborer (devant être testée et faire l'objet d'une expertise ultérieure) (PAVARD, I. & PAQUIN, M., 2006).

Fondamentalement, à partir des expériences recueillies, les réflexions de FNE ont abouti à concevoir un REN selon le "triolet" suivant :

- la connaissance, afin d'identifier les composants du REN, sa consistance et son fonctionnement. À cet égard, dans l'état laborieux actuel des connaissances, FNE a souhaité que le principe de prévention soit appliqué pour les zones à déficit de connaissance, afin de ne pas exclure à *priori* des constituants du REN,
- la conservation de la nature, afin de répondre aux enjeux actuels d'érosion de la diversité biologique et du changement climatique en cours,
- l'aménagement du territoire, afin d'intégrer le REN au sein de la planification du territoire et des activités humaines.

Concrètement, la constitution du REN s'organiserait, pour FNE, selon le schéma type suivant (voir schéma en fin de document) avec :

- des zones d'intérêt écologique majeur (ZIEM), correspondant aux zones nodales du REP,
- des zones tampons (idem REP), lorsque l'environnement d'une ZIEM la perturbe ou risque de la dégrader,
- des zones de restauration lorsque le maillage de ZIEM est insuffisant,
- des continuités écologiques correspondant aux couloirs écologiques du REP, afin notamment de "relier" les ZIEM.

Concernant les échelles de réalisation, FNE estime que :

- l'État doit être le garant de la "bonne" mise en œuvre du REN et de sa fonctionnalité (obligation de résultats). Il doit ainsi déterminer un cadrage national et une stratégie pour définir "l'ossature" du REN,
- la région administrative apparaît comme le niveau approprié pour constituer l'armature du REN qui sera ainsi "l'assemblage" des réseaux écologiques régionaux (RER),
- l'échelle départementale et communale compléteront et renforceront de plus en plus finement le maillage écologique de l'ossature du REN,
- les domaines biogéographiques permettront d'assurer la cohérence des RER.

Concernant la mise en œuvre à l'échelle régionale, la détermination des différentes zones et continuités écologiques doit être effectuée sur des bases scientifiques et donc faire intervenir différents critères de biologie et d'écologie comme :

- la notion d'habitats naturels (cf. Natura 2000) : une liste régionale des habitats naturels menacés ou remarquables qui seront à préserver via le REN, sera à établir,
- la liste régionale d'espèces de référence : une liste d'espèces menacées ou remarquables à l'échelle régionale qui seront aussi à préserver via le RER, sera aussi à dresser,
- le croisement de l'inventaire du patrimoine naturel disponible (ZNIEFF) et des listes régionales d'habitats naturels et d'espèces de référence devrait permettre d'identifier et de localiser les différents composants de chaque RER, ZIEM notamment,
- la notion de continuum écologique (= grands ensembles d'écosystèmes comme les milieux forestiers, humides, aquatiques, prairiaux secs et agricoles extensifs) : cette notion permet de visualiser les principales continuités et les premières "barrières",
- les notions de dispersion et d'exigences spatiales de certaines espèces de référence. Elles permettront de vérifier, voire d'adapter, l'intensité du maillage des ZIEM nécessaire à leur survie et à leurs déplacements ainsi qu'à identifier et définir précisément la forme des continuités écologiques (continues, discontinues),

Concernant, la reconnaissance du REN et la préservation de ses composants (les différentes zones et les continuités écologiques) :

- leur identification devrait amorcer une stratégie de création d'aires protégées (Parcs Nationaux, Réserves Naturelles , APB) ou labellisées,
- leur projection, en particulier pour les continuités écologiques, au sein du territoire et parfois d'activités humaines devrait déclencher leur intégration dans l'aménagement du territoire, via les outils d'urbanisme,
- la mise en œuvre d'une politique contractuelle incitative devra contribuer à la protection de ces composants.

Enfin, à travers sa contribution, FNE a développé, de manière pragmatique, une méthodologie théorique pour évaluer à quel constituant du REN, notamment les ZIEM, correspondraient les ZNIEFF de type 1, l'inventaire ZNIEFF restant le seul, reconnu et officiel inventaire territorial du patrimoine naturel. Cette méthode sera testée, afin d'évaluer sa pertinence et sa faisabilité, dans des régions ou départements grâce à la dynamique du réseau associatif FNE.

Au final, FNE, avec cette contribution, souhaite apporter sa vision sur la constitution d'un REN en France, afin qu'un tel réseau puisse répondre aux enjeux d'érosion de la diversité biologique, du changement climatique en cours et contribuer à la qualité de l'environnement. Cette contribution a tout particulièrement matière à s'intégrer et à alimenter les réflexions actuelles pour la mise en œuvre effective d'un réseau écologique national, en France. À cet égard, FNE soutient toutes les initiatives qui participent à cette mise en œuvre et se tient à disposition pour participer à l'élaboration de son cadrage national.

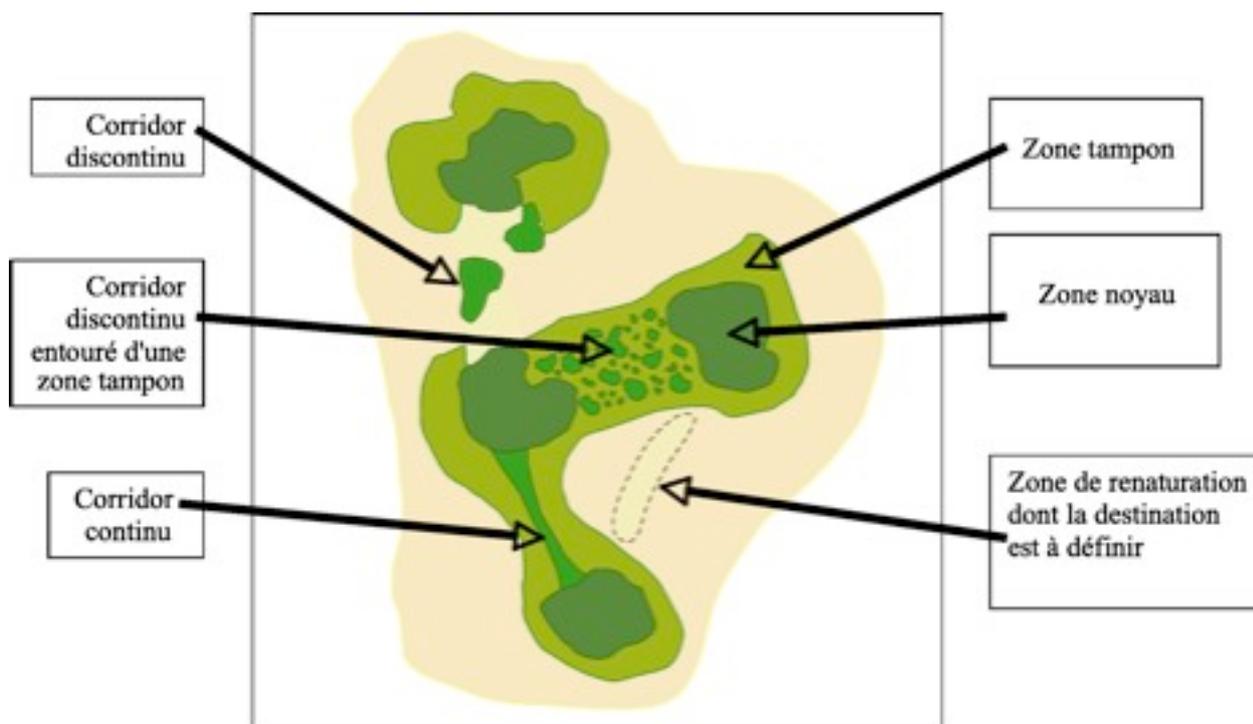


Schéma théorique des constituants du réseau écologique national

Rapports complets : <http://www.fne.asso.fr/PA/milieux/dos/dossiers.htm>

- PAVARD, I., mai 2006 - *Contribution à la constitution du Réseau Ecologique National - Bilan de l'historique et des expériences de réseau écologique en Europe*, France Nature Environnement, 239p.

- PAVARD, I. et PAQUIN, M. (novembre 2006) - *Contribution à la constitution du Réseau Ecologique National - Réflexions sur la constitution d'un réseau écologique en France*, France Nature Environnement, 156 p.

Expertise réalisée avec le soutien de :

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Direction de la Nature et des Paysages

20, avenue de Ségur

75302 PARIS 07 SP